



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 septembre 2021 à 09 heures, les membres du Bureau, convoqués le 09 septembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

Etaient présents : Mme BOUGAULT, M.COWET, M. ETHORE, Mme GUEE, M.GUINARD, M.LABBE, M. LEMAZURIER, M.LOHAT, Mme MARIE, M. PERTUISEL, M.RONSIN

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : étude complémentaire sur le réemploi et les recycleries

Une première étude sur le sujet du réemploi et des recycleries a été menée par le SMICTOM en 2018-2019. Suites aux échanges intervenus depuis, des compléments d'étude étaient nécessaires et un cahier des charges a été produit pour cela.

L'étude est soutenue par l'ADEME à hauteur de 70%.

3 cabinets ont été consultés : NM Conseil- Tournai, Belgique / TEHOP- Angers / Terra- Paris
Seuls NM Conseil et TEHOP ont remis une offre.

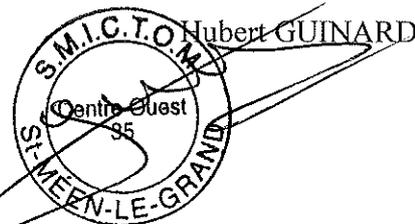
Au vu de l'analyse réalisée, il est proposé de retenir la proposition de NM conseil pour un montant de 29 725 €HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ↳ retiennent l'offre remise par le cabinet NM conseil pour un montant de 29 725 €HT,
- ↳ autorisent le Président ou le vice-président délégué à solliciter les subventions possibles auprès de l'ADEME,
- ↳ autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 16 septembre 2021

Le Président,

Hubert GUINARD


SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 septembre 2021 à 09 heures, les membres du Bureau, convoqués le 09 septembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

Etaient présents : Mme BOUGAULT, M.COWET, M. ETHORE, Mme GUEE, M.GUINARD, M.LABBE, M. LEMAZURIER, M.LOHAT, Mme MARIE, M. PERTUISEL, M.RONSIN

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : étude des rejets lixiviats traités sur Point Clos

Le SMICTOM a adressé à la DREAL un premier dossier déposé en mars 2020 pour obtenir une augmentation des volumes de lixiviats traités autorisés au rejet sur le site de Point clos.

La DREAL a jugé le dossier incomplet en janvier 2021 et a demandé des études complémentaires comprenant notamment 4 campagnes de mesure de rejets sur des paramètres physico chimiques et biologiques sur différents points du milieu aquatique a proximité du site.

Au vu de ces demandes; le cabinet BURGEAP a réalisé une proposition technique et financière pour ces compléments, définie en concertation avec la DREAL, d'un montant total de 33 850 €HT et il est proposé de donner une suite favorable, compte tenu de la nécessité de disposer d'une autorisation de rejet réévaluée à la hausse sur le site.

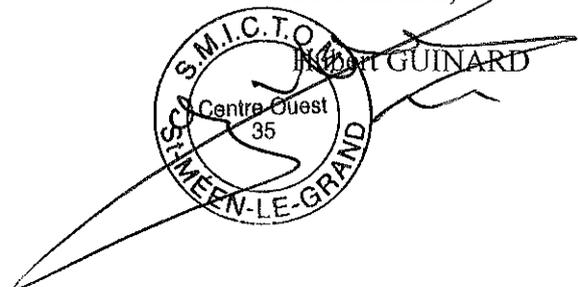
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

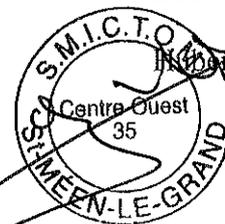
↳ Retiennent l'offre remise par le cabinet BURGEAP pour un montant de 33 850 €HT,

↳ autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 16 septembre 2021

Le Président,


Hubert GUINARD



SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 septembre 2021 à 09 heures, les membres du Bureau, convoqués le 09 septembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

Etaient présents : Mme BOUGAULT, M.COWET, M. ETHORE, Mme GUEE, M.GUINARD, M.LABBE, M. LEMAZURIER, M.LOHAT, Mme MARIE, M. PERTUISEL, M.RONSIN

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : acquisition local modulaire déchèterie de Gael

Suite à inspection de la DIRECCTE réalisé en juillet dernier sur la déchèterie de Gael, il est nécessaire d'améliorer un certain nombre de points sur site dont le local agent actuel qui n'est pas conforme. Il convient donc de procéder à son renouvellement.

6 entreprises ont été consultées pour la fourniture d'un local modulaire d'une surface inférieure à 20m2 comprenant un bureau, un vestiaire séparé, une douche/sanitaires séparés.

Il est proposé de retenir l'entreprise Module Création sise à Loscouet sur Meu pour un montant de 18 743,38 €HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

↳ Retiennent l'offre remise par l'entreprise Module Création sise à Loscouet sur Meu pour un montant de 18 743,38 €HT pour la fourniture d'un local modulaire comprenant un bureau, un vestiaire séparé, une douche/sanitaires séparés

↳ autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 16 septembre 2021

Le Président,
Hubert GUINARD
Centre Ouest
35
S.M.I.C.T.O.M
S.MEEN-LE-GRAND